

IX

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

POUR L'EXERCICE 1907

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1907 s'élève à fr. 202,404,873 »
 Les crédits alloués pour l'exercice 1906 montent à 182,291,839 »

AUGMENTATION. fr. 19,810,034 »

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante pour les deux sections du Budget :

A. — Dépenses ordinaires :

Exercice 1907 fr. 200,560,623 »
 — 1906 182,041,839 »

AUGMENTATION. fr. 18,518,784 »

B — Dépenses exceptionnelles :

Exercice 1907 fr. 1,541,250 »
 — 1906 250,000 »

AUGMENTATION. 1,291,250 »

Soit en plus. fr. 19,810,034 »

Cette augmentation et les propositions de dépenses exceptionnelles se justifient comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.CHAPITRE 1^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 4 — *Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service.*

Crédit demandé pour 1907 fr. 29,530 »
 — alloué pour 1906. 27,130 »

AUGMENTATION. fr. 2,200 »

destinée à pourvoir aux frais d'un emploi de messager et d'un emploi d'épureuse dont la création est nécessitée par le développement des services.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 5. — *Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel; menues dépenses, loyers de locaux, etc.*

Crédit demandé pour 1907.	fr.	66,000	»
— alloué pour 1906.		60,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	6,000	»

résultant de la location d'un immeuble pour bureaux. Le libellé du crédit a été complété de manière à permettre l'imputation de ce loyer.

CHAPITRE II.

CHEMINS DE FER.

SECTION 1^{re}. — Services communs.

ART. 7. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1907.	fr.	597,790	»
— alloué pour 1906.		596,740	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	1,050	»

résultant de l'amélioration des cadres du personnel.

ART. 8. — *Salaires des auxiliaires, des agréés et des ouvriers.*

Crédit demandé pour 1907.	fr.	163,220	»
— alloué pour 1906.		162,080	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	1,140	»

justifiée par le relèvement de certaines rémunérations et par une transformation d'emploi.

ART. 9. — *Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc.*

Crédit demandé pour 1907.	fr.	1,000,745	»
— alloué pour 1906.		993,745	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	7,000	»

L'allocation du littéra *d* de cet article, affectée au paiement des honoraires des médecins pour visites, examens approfondis, contre-visites, etc. n'intéressant pas la Caisse des ouvriers, est reconnue insuffisante.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 11. — *Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt, et, en cas de décès, à leurs familles; indemnités dues pour frais funéraires aux ayants droit des ouvriers décédés à la suite d'accidents en service.*

Le libellé de cet article est complété de manière à permettre l'imputation des indemnités pour frais funéraires aux ayants droit des ouvriers décédés à la suite d'accidents en service.

SECTION 2. — Voies et travaux.

ART. 13. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1907.	fr.	2,791,245	»
— alloué pour 1906.		2,661,563	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	129,680	»
En tenant compte de deux transferts de 23,900 francs et			
6,650 francs des articles 22 et 16, soit.		30,550	»
		<hr/>	
l'augmentation réelle n'est que de	fr.	99,130	»

Elle se justifie par des renforts de personnel dus à l'accroissement du trafic, par la transformation en emplois du cadre permanent d'emplois temporaires dont les titulaires étaient payés sur le Budget extraordinaire et par l'amélioration des cadres du personnel.

ART. 14. — *Salaires des agréés et des agents de surveillance et de police de la route.*

Credit demande pour 1907.	fr.	8,510,918	»
— alloué pour 1906.		7,798,453	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	712,465	»

Les charges nouvelles que l'article 14 aura à supporter en 1907 s'élèvent à fr. 718,622 »
y compris un transfert de 16,252 francs de l'article 16.

Par contre, les dépenses actuellement imputables sur cet article sont réduites de 6,157 »
par suite de deux transferts de 2,602 francs et 3,555 francs aux articles 23 et 56.

		<hr/>	
Reste en augmentation.	fr.	712,465	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation a pour causes :

- 1° Le renforcement du personnel par suite de l'extension des installations du railway;
- 2° L'amélioration de la situation du personnel;
- 3° L'allocation d'indemnités aux agents comptant trente-cinq, quarante-cinq et cinquante années de service.

ART. 15. — *Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie.* (Est autorisée l'imputation sur l'article 15 du prix des fournitures de rails à effectuer pendant l'année en vertu des marchés adjugés le 24 décembre 1904.)

Crédit demandé pour 1907.	fr.	6,568,718	»
— alloué pour 1906.		6,302,300	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	266,418	»

justifiée par le renforcement des approvisionnements et par l'augmentation des prix du marché métallurgique.

Une charge de 742 francs est transférée à l'article 16; l'augmentation réelle s'élève donc à 267,460 francs.

ART. 16. — *Outils, ustensiles et objets divers; loyers de locaux; travaux d'entretien, d'amélioration, de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway.* (Y compris 1.000,000 de francs pouvant être affectés à des dépenses de reconstruction prévues au Budget extraordinaire.)

Crédit demandé pour 1907.	fr.	12,575,761	»
— alloué pour 1906		11,867,471	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	708,290	»

Les charges nouvelles que l'article 16 aura à supporter en 1907 s'élèvent à la somme de fr. 738,005 »
y compris un transfert de 742 francs de l'article 15.

Par contre, les dépenses actuellement imputées sur cet article seront réduites de . . . 29,715 »
montant des transferts de 6,650 francs, 16,252 francs et 6,813 francs respectivement aux articles 13, 14 et 56

		<hr/>	
Reste en augmentation.	fr.	708,290	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation résulte :

- 1° Du renforcement du personnel par suite de l'extension des installations du railway;
- 2° De l'amélioration de la situation du personnel;
- 3° De l'allocation d'indemnités aux agents comptant trente-cinq, quarante-cinq et cinquante années de service;
- 4° De l'accroissement des dépenses d'entretien résultant de l'extension du nombre des bâtiments, ouvrages d'art, voies et dépendances ainsi que de l'intensité toujours plus grande du trafic.

SECTION 3. — Traction et matériel.

ART. 17. — Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.

Crédit demandé pour 1907.	fr.	2,612,031	»
— alloué pour 1906.		2,537,435	»
		74,596	»
AUGMENTATION.	fr.		74,596

Les charges nouvelles que l'article 17 aura à supporter en 1907 s'élèvent à la somme de fr. 79,387 »
y compris un transfert de 4,793 francs de l'article 21.

Par contre, les dépenses actuellement imputées sur cet article seront réduites de . . . 4,791 »
montant d'un transfert à l'article 18.

Reste en augmentation.	fr.	74,596	»
--------------------------------	-----	--------	---

Cette augmentation résulte :

- 1° De renforts de personnel justifiés par l'accroissement du trafic;
- 2° De l'amélioration des cadres du personnel.

ART. 18. — Salaires des agrées et des ouvriers.

Crédit demandé pour 1907.	fr.	27,770,045	»
— alloué pour 1906.		25,893,679	»
		1,876,366	»
AUGMENTATION.	fr.		1,876,366

En tenant compte des transferts suivants :

De l'article 17	fr.	4,791	»
— 20		5,325	»
— 21		58,860	»
		68,976	»
A l'article 56.		70,611	»
		1,635	»
Soit en plus.			1,635
L'augmentation réelle est de.	fr.	1,878,001	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Elle est due aux causes suivantes :

1° Renforcement du personnel des machinistes et des chauffeurs par suite de la création de trains nouveaux nécessités par le développement du trafic;

2° Augmentation du nombre des agents chargés de la visite et de l'entretien du matériel de traction et de transport dont l'effectif s'est accru;

3° Extension du personnel préposé au service de l'éclairage au gaz, à l'huile et à l'électricité, des stations, ateliers et trains;

4° Amélioration de la situation du personnel;

5° Allocation d'indemnités aux agents comptant trente-cinq, quarante-cinq et cinquante années de service.

ART. 19. — *Primes d'économie et de régularité.*

Crédit demandé pour 1907.	fr.	1,419,008	»
— alloué pour 1906		1,348,864	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	73,144	»

Cette augmentation est nécessitée par l'accroissement du nombre des trains.

ART. 20. — *Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois.*

Crédit demandé pour 1907.	fr.	27,958,300	»
— alloué pour 1906.		20,741,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	7,197,300	»

Les charges nouvelles que l'article 20 aura à supporter en 1907 se chiffrent par. fr. 7,202,625 »

Par contre, cet article sera dégrevé d'un transfert à l'article 18, de 5,328 »

Reste en augmentation. fr. 7,197,300 »

Cette augmentation est due, à concurrence de 4,037,962 francs, à la hausse des prix des charbons, de l'huile, etc., et pour le surplus, soit 3,159,338 francs, à l'accroissement des consommations par suite du développement du trafic.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 21. — *Entretien, réparation et renouvellement du matériel.*

Crédit demandé pour 1907.	fr.	29,140,697	»
— alloué pour 1906		26,961,176	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	2,179,521	»

En tenant compte des transferts suivants :

A l'article 17	fr.	4,793	»
— 18		58,860	»
— 56		2,740	»
		<hr/>	
Ensemble.		66,393	»

L'augmentation réelle est de fr. 2,245,914 »

Elle est due aux causes suivantes :

- 1° Hausse du prix des matières;
- 2° Accroissement des consommations résultant de l'extension du trafic;
- 3° Renforcement du personnel des ateliers en vue de mettre le service des réparations en rapport avec l'extension de l'effectif matériel;
- 4° Amélioration de la situation du personnel;
- 5° Allocation d'indemnités aux agents comptant trente-cinq, quarante-cinq et cinquante années de service.

SECTION 4. — Transports.

ART. 22. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1907.	fr.	16,891,631	»
— alloué pour 1906.		16,100,903	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	790,746	»

Cette augmentation s'établit comme il suit :

Charges nouvelles que l'article 22 aura à supporter en 1907 fr. 814,272 »

A ajouter :

Un transfert de l'article 23 3,324 »

Total fr. 817,596 »

A déduire :

Un transfert à l'article 13 . fr. 23,900 »

— à l'article 34 . . . 2,950 »

26,850 »

Reste en augmentation fr. 790,746 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation se justifie comme il suit :

- 1° Renfort du personnel des stations par suite de l'accroissement du trafic et de la création de nouveaux bureaux de stations;
- 2° Renfort du personnel des chefs-gardes et gardes par suite de la mise en marche de trains nouveaux;
- 3° Amélioration des cadres du personnel;
- 4° Application des dispositions réglementaires en matière d'avancement;
- 5° Allocation d'indemnités aux agents comptant trente-cinq, quarante-cinq et cinquante années de service.

ART. 23. — *Salaires des agréés, des gardes temporaires et des ouvriers.
Camionnage et manœuvres par chevaux.*

Crédit demandé pour 1907.	fr.	15,031,869	»
— alloué pour 1906.		13,422,700	»
		1,609,169	»
AUGMENTATION.		fr.	1,609,169

Cette augmentation s'établit comme il suit :

Charges nouvelles que l'article 23 aura à supporter en 1907 fr. 1,626,172 »

A ajouter :

Un transfert de l'article 14 2,602 »

Total fr. 1,628,774 »

A déduire 19,605 »

montant de deux transferts de 3,324 francs et 16,281 francs respectivement aux articles 22 et 56.

Reste en augmentation. fr. 1,609,169 »

Cette augmentation est due aux causes suivantes :

- 1° Renfort de personnel nécessité par le développement du trafic;
- 2° Amélioration de la situation du personnel;
- 3° Allocation d'indemnités aux agents comptant trente-cinq, quarante-cinq et cinquante années de service;
- 4° Augmentation du coût du service du camionnage concédé par adjudications publiques.

ART. 24. — *Primes de régularité.*

Crédit demandé pour 1907.	fr.	769,385	»
— alloué pour 1906		695,677	»
		73,708	»
AUGMENTATION.		fr.	73,708

Cette augmentation est la conséquence de l'accroissement du personnel participant aux primes.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 25. — *Frais d'exploitation.*

Crédit demandé pour 1907.	fr.	4,302,200	»
— alloué pour 1906.		3,753,790	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	548,410	»

Par suite de la suppression du crédit de 25,000 francs faisant précédemment l'objet du littéra c de l'article 25, aucune redevance n'étant à prévoir en 1907 pour l'usage de stations, lignes, etc., appartenant à des compagnies, l'augmentation réelle s'élève à 573,410 francs. Elle est due à la hausse des prix des matières et à l'accroissement des consommations résultant de l'extension du trafic.

ART. 26. — *Publicité commerciale.*

Crédit demandé pour 1907.	fr.	293,125	»
— alloué pour 1906		285,125	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	8,000	»

résultant de l'accroissement du montant des commissions sur la vente des billets de voyageurs et de l'extension donnée à la publicité.

ART. 27. — *Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer ainsi qu'aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres.*

Crédit demandé pour 1907.	fr.	2,000,000	»
— alloué pour 1906.		1,800,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	200,000	»

L'insuffisance de l'ancien chiffre du crédit est constatée par les faits se rapportant aux exercices précédents.

SECTION 5. — Perception des recettes et contrôles.

ART. 29. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1907.	fr.	2,291,002	»
— alloué pour 1906.		2,291,022	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	20	»

représentant la différence entre un transfert de 1,370 francs à l'article 30 et le montant d'une charge nouvelle de 1,350 francs résultant de l'amélioration des cadres du personnel.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 30. — *Salaires des auxiliaires et des ouvriers.*

Crédit demandé pour 1907.	fr.	197,287	»
— alloué pour 1906.		185,217	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	12,070	»

justifiée à concurrence de 10,700 francs par l'application des dispositions réglementaires en matière de rémunération du personnel; la différence, soit 1,570 francs, représente le montant d'un transfert de l'article 29.

CHAPITRE III.

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.

SECTION 1^{re}. — Services communs.ART. 31. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1907.	fr.	161,140	»
— alloué pour 1906.		156,440	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	4,700	»

destinée à des extensions de personnel justifiées par les besoins du service.

ART. 32. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée, ou par mois.*

Crédit demandé pour 1907.	fr.	234,992	»
— alloué pour 1906.		227,697	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	7,295	»

destinée à des extensions de personnel et à des transformations d'emplois réclamées par l'intérêt du service.

ART. 33. — *Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc.*

Crédit demandé pour 1907.	fr.	370,000	»
— alloué pour 1906.		360,500	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	9,500	»

résultant de l'accroissement du débit des valeurs postales.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

SECTION 2. — Postes.

ART. 34. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1907.	fr.	6,901,693	»
— alloué pour 1906		6,510,048	»

AUGMENTATION.	fr.	391,645	»
-----------------------	-----	---------	---

Cet article sera dégrevé d'une somme de 12,755 »
différence entre les transferts de 1,380 francs à l'article 35
et de 14,325 francs à l'article 41, d'une part, et de
2,950 francs de l'article 22, d'autre part.

L'augmentation réelle est donc de	fr.	404,400	»
---------------------------------------------	-----	---------	---

Elle provient :

- 1° D'extensions de personnel reconnues indispensables pour faire face à l'accroissement du trafic;
- 2° De transformations d'emplois;
- 3° De relèvements de la classe de certaines perceptions;
- 4° De créations et de transformations de bureaux;
- 5° De l'accroissement des frais d'intérims, de déplacements, etc.

ART. 35. — *Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.*

Crédit demandé pour 1907.	fr.	8,379,079	»
— alloué pour 1906		7,782,955	»

AUGMENTATION.	fr.	596,124	»
-----------------------	-----	---------	---

Cette augmentation résulte :

- 1° D'extensions de cadres déjà réalisées;
- 2° D'un transfert de 1,380 francs de l'article 34;
- 3° De la création d'emplois de premier chef-facteur, de chef-facteur, de trieur, de facteur local et de facteur rural, nécessitée par l'accroissement du trafic postal;
- 4° De la transformation d'emplois de facteur rural en emplois de facteur local;
- 5° De l'octroi de distributions supplémentaires;
- 6° De l'amélioration de position de certaines catégories d'agents subalternes.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 39. — *Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie; indemnités à accorder éventuellement à des veuves, enfants ou familles d'agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service.*

Crédit demandé pour 1907.	fr.	1,492,837	»
— alloué pour 1906.		1,368,180	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.		fr.	124,657

provenant de l'accroissement des délivrances de matériel, fournitures de bureau, etc., de l'augmentation des indemnités de loyer et de régie, de l'établissement de l'éclairage à l'électricité et au gaz dans certains bureaux, du renchérissement du prix du charbon, etc.

SECTION 3. — Télégraphes et téléphones.

ART. 41. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1907	fr.	5,533,615	»
— alloué pour 1906.		5,138,060	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.		fr.	397,555

Cette augmentation est due aux causes suivantes :

- 1° Transferts des sommes de 14,325 francs et de 3,020 francs des articles 34 et 42;
- 2° Extensions de personnel reconnues indispensables pour faire face à la progression du trafic;
- 3° Modifications de cadres;
- 4° Application des dispositions réglementaires en matière d'avancement;
- 5° Augmentation des primes de régularité due à l'extension du service;
- 6° Allocation d'indemnités aux employés des télégraphes et des téléphones comptant trente-cinq, quarante-cinq et cinquante années de service, ainsi qu'aux agents d'autres administrations pour coopération aux services télégraphique et téléphonique.

ART. 42. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. (Y compris une somme de 63,000 francs en charge temporaire.)*

Crédit demandé pour 1907.	fr.	1,986,106	»
— alloué pour 1906.		1,753,116	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.		fr.	202,990

Des charges supportées antérieurement par l'article 42 sont transférées à l'article 41 à concurrence de 3,020 »

L'augmentation réelle est donc de fr. 206,010 »

Elle est justifiée par :

- 1° L'accroissement du nombre des ouvriers en raison de l'extension des services;

NOTE PRÉLIMINAIRE.

- 2° Les transformations d'emplois et améliorations de positions;
 3° L'allocation d'indemnités aux ouvriers comptant trente-cinq, quarante-cinq et cinquante années de service;
 4° Les frais de remise d'un plus grand nombre de correspondances, etc.

Il y a lieu, en outre, de maintenir la charge temporaire de 65,000 francs accordée en 1906 pour la démolition d'anciens réseaux téléphoniques aériens, en prévision des dépenses de main-d'œuvre qu'imposeront d'autres travaux de même nature en 1907.

CHAPITRE IV.

MARINE.

ART. 47. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1907.	fr.	1,554,681	»
— alloué pour 1906.		1,537,061	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	17,620	»

résultant d'extensions de personnel déjà réalisées au service de la remorque sur le littoral et au service du pilotage à Anvers, ainsi que de la création d'un emploi de commissaire maritime au port de Zeebrugge.

ART. 48. — *Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés.*

Crédit demandé pour 1907.	fr.	327,052	»
— alloué pour 1906.		323,052	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	4,000	»

résultant d'un accroissement du personnel du lamanage et d'une amélioration de position pour les agents préposés à l'éclairage de l'Escaut sur le territoire néerlandais.

CHAPITRE VI.

TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.

ART. 53. — *Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité.*

Crédit demandé pour 1907.	fr.	186,100	»
— alloué pour 1906.		176,100	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	10,000	»

nécessitée par l'augmentation des cadres du personnel.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE VIII.

SECOURS.

ART. 55. — *Secours à d'anciens employés et ouvriers salariés, à leurs veuves, enfants ou familles qui se trouvent dans une situation malheureuse.*

Crédit demandé pour 1907. fr.	40,000 »
— alloué pour 1906.	86,000 »
	<hr/>
DIMINUTION. fr.	46,000 »

résultant d'un transfert de 50,000 francs à l'article 56 et d'une augmentation de 4,000 francs nécessitée par l'accroissement du nombre des personnes à secourir.

CHAPITRE IX

CAISSE DES OUVRIERS.

ART. 56. — *Subside.*

Crédit demandé pour 1907. fr.	2,748,890 »
— alloué pour 1906.	2,427,445 »
	<hr/>
AUGMENTATION. fr.	321,445 »

En tenant compte des transferts suivants :

De l'article 14 fr.	3,555 »
— 16	6,813 »
— 18	70,611 »
— 21	2,740 »
— 23	16,281 »
— 55	50,000 »
	<hr/>
Soit ensemble.	150,000 »

L'augmentation réelle n'est que de fr. 171,445 »

Elle est due :

1° A l'application de la loi du 24 décembre 1903 sur les accidents du travail;

2° A l'adoption de dispositions favorables au personnel.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE XI.

ART. 58. — *Marine.* — Construction d'un paquebot à turbines pour la ligne Ostende-Douvres et d'un cutter en bois pour la station de Flessingue; renouvellement de huit chaudières et de deux cheminées au paquebot Princesse-Clémentine de la ligne Ostende-Douvres.

Crédit demandé : 1,541,250 francs.

Ce crédit est destiné :

1° A la construction d'un paquebot type *Princesse-Élisabeth* pour la ligne Ostende-Douvres en remplacement du plus ancien steamer de cette ligne dont la construction remonte à dix-sept ans.

Une nouvelle malle à turbines reviendra à 2,542,500 francs, mais la construction ne pouvant être achevée en 1907, il y a lieu de prévoir seulement la moitié du crédit nécessaire, soit fr. 1,256,250 »

2° A l'acquisition d'un cutter en bois, gréé en dandy, pour la station de Flessingue en remplacement d'un bateau pilote qui date de 1876 et qu'il convient de retirer du service pour cause de vétusté 65,000 »

3° Au renouvellement de huit chaudières et de deux cheminées au paquebot *Princesse-Clémentine* de la ligne Ostende-Douvres. 220,000 »

TOTAL ÉGAL. fr. 1,541,250 »

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES.

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes et de Notre Ministre des Finances et des Travaux publics, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1907 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de deux cents millions cinq cent soixante mille six cent vingt-trois francs . . fr. 200,560,623 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de un million cinq cent quarante et un mille deux cent cinquante francs . . 1,541,250 »

Soit ensemble à la somme de deux cent deux millions cent un mille huit cent septante-trois francs fr. 202,101,873 » conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes est autorisé à faire payer

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil!

Op voorstel van Onzen Minister van Spoorwegen, Posterijen en Telegrafien en van Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken, en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

EERSTE ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Spoorwegen, Posterijen en Telegrafien voor het dienstjaar 1907 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van twee honderd millioen vijf honderd zestig duizend zes honderd drie en twintig frank fr. 200,560,623 »

2° Voor de uitzonderlijke uitgaven, op de som van een millioen vijf honderd een en veertig duizend twee honderd vijftig frank 1,541,250 »

Te zamen, op de som van twee honderd twee millioen honderd een duizend acht honderd drie en zeventig frank fr. 202,101,873 » overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

ART. 2.

De Minister van Spoorwegen, Posterijen en Telegrafien wordt gemachtigd om bij

par avance sur la caisse des comptables, sous réserve de régularisation ultérieure de la manière indiquée à l'article 23 de la loi du 15 mai 1846, les secours qui seront alloués sur le présent Budget aux agents ou à leurs familles, ainsi qu'aux victimes d'accidents ou à leurs ayants droit.

voorbaat te doen uitbetalen ten laste der kas van Staatsrekenplichtigen, onder voorbehoud van latere regeling volgens de wijze aangeduid bij artikel 23 der wet van 15^{en} Mei 1846, de hulpgelden welke, ter aanrekening van deze Begrooting, verleend zullen worden aan beambten of aan hunne familieleden, alsook aan de slachtoffers van ongevallen of aan dezer rechthebbenden.

Donné à Laeken, le 6 octobre 1906.

Gegeven te Laeken, den 6^o October 1906.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Chemins de fer,
Postes et Télégraphes,*

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Spoorwegen,
Posterijen en Telegrafien,*

J. LIEBAERT.

*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,*

*De Minister van Financiën
en Openbare Werken,*

C^o DE SMET DE NAEYER.

**BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES
ET TÉLÉGRAPHES POUR L'EXERCICE 1907.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	
2	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	150,750 »	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Administration centrale	4,500 »	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service.	20,350 »	314,580 »
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel; menues dépenses, loyers de locaux, etc	66,000 »	
6	Honoraires des avocats du Département	54,000 »	
CHAPITRE II.			
CHEMINS DE FER.			
SECTION 1^{re}. — Services communs.			
7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	597,790 »	
8	Salaires des auxiliaires, des agréés et des ouvriers.	163,220 »	
9	Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc.	1,000,745 »	
10	Subside à la Caisse d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris du Grand Central belge	82,000 »	
11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt, et, en cas de décès, à leurs familles; indemnités dues pour frais funéraires aux ayants droit des ouvriers décédés à la suite d'accidents en service	160,000 »	
12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales; Congrès des chemins de fer.	14,000 »	

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN SPOORWEGEN, POSTERIJEN
EN TELEGRAFEN VOOR HET DIENSTJAAR 1907.**

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK I.			
HOOFDBEHEER.			
1	Jaarwedde van den Minister	21,000 .	
2	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	130,750 .	
3	Reis- en verblijfkosten van den Minister, de ambtenaren en beambten van het Hoofd- beheer	4,500 .	
4	Jaarwedde en werkloon van de deurwaarders, boden, huisbewaarders en dienstlieden.	20,330 .	314,580 .
5	Materieel, kantoorbehoefden, drukwerk, aankoop en herstelling van meubelen, verwar- ming, verlichting, werken van onderhoud en inrichting van het hotel des Ministers; kleine uitgaven, huur van lokalen, enz.	66,000 .	
6	Honoraria van de advocaten van het Departement	54,000 .	
HOOFDSTUK II.			
SPOORWEGEN.			
AFDEELING I. — Gemeenschappelijke diensten.			
7	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	597,790 .	
8	Werkloon van de hulpbeambten, aangestelden en werklieden	163,220 .	
9	Drukwerk, tarieven, plaatsbewijzen voor reizigers, kantoorbehoefden enz.	1,000,745 .	
10	Toelage aan de Verzekerings- en Pensioenkas voor ambtenaren en beambten, van den Grand Central belge overgenomen	82,000 .	
11	Buitengewone hulp aan de werklieden, die, ten gevolge van familie-ongelukken of van andere omstandigheden, in een behoeftigen toestand verkeeren, en, bij overlijden, aan hunne familie; vergoedingen, verschuldigd voor begrafeniskosten aan de recht- hebbenden van werklieden, die ten gevolge van ongevallen in dienst zijn overleden.	160,000 .	
12	Vergaderingen der Belgische spoorwegambtenaren en kosten van de internationale ver- gaderingen; spoorwegcongres	14,000 .	

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. (SUITE.)

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
SECTION 2. — Voies et travaux.			
15	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,791,245	•
14	Salaires des agréés et des agents de surveillance et de police de la route	8,510,918	»
15	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie. (Est autorisée l'imputation sur l'article 15 du prix des fournitures de rails à effectuer pendant l'année en vertu des marchés adjugés le 24 décembre 1904)	6,568,718	»
16	Outils, ustensiles et objets divers; loyers de locaux; travaux d'entretien, d'amélioration, de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway. (Y compris 1,000,000 de francs pouvant être affectés à des dépenses de reconstruction prévues au Budget extraordinaire)	12,575,761	»
SECTION 3. — Traction et matériel.			
17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,612,051	»
18	Salaires des agréés et des ouvriers	27,770,045	163,130,997 •
19	Primes d'économie et de régularité	1,419,008	»
20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	27,958,500	»
21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	29,140,697	»
SECTION 4. — Transports.			
22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	16,891,651	»
23	Salaires des agréés, des gardes temporaires et des ouvriers. Camionnage et manœuvres par chevaux	15,051,869	»
24	Primes de régularité	789,385	»
25	Frais d'exploitation.	4,302,200	»
26	Publicité commerciale	293,125	»
27	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer ainsi qu'aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres	2,000,000	»
28	Primes allouées aux agents qui constatent de fausses déclarations relatives à des expéditions par charge complète de wagons	10,000	•

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN SPOORWEGEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
AFDEELING 2. — Wegen en werken.			
13	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	2,701,245 °	
14	Werkloon van de aangestelden en van de bedienden voor het toezicht en de politie op de baan	8,510,918 °	
15	Dwarsliggers, spoorstaven en toebehooren, vast baanmaterieel. (Aanrekening op artikel 15 is geoorloofd van den prijs der spoorstaven in het jaar te leveren krachtens overeenkomsten, den 24 December 1904 toegewezen.)	6,568,718 °	
16	Werktuigen, gereedschap en verschillende voorwerpen; huur van lokalen; werken van onderhoud, verbetering en vernieuwing van de sporen, gebouwen, kunstwerk en aanhoorigheden van den spoorweg. (Met inbegrip van 1,000,000 frank, kunnen te bestemd worden tot uitgaven van herbouwing voorzien in de buitengewone Begrooting.)	12,575,761 °	
AFDEELING 3. — Trekdienst en materieel.			
17	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	2,612,031 °	
18	Werkloon van de aangestelden en werklieden	27,770,045 °	163,130,097 °
10	Bezuinigings- en regelmatigheidspremiën	1,419,008 °	
20	Brandstof en andere verbruiksvoorwerpen voor den trekdienst der treinen	27,958,300 °	
21	Onderhoud, herstelling en vernieuwing van het materieel	20,140,607 °	
AFDEELING 4. — Vervoer.			
22	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	16,891,651 °	
23	Werkloon van de aangestelden, tijdelijke wachters en werklieden. Besteldienst en rangeerdienst met paarden	15,031,869 °	
24	Regelmatigheidspremiën	769,385 °	
25	Exploitatiekosten.	4,302,200 °	
26	Adverteerkosten	295,125 °	
27	Verlies en schade; vergoedingen wegens ongevallen overkomen op den spoorweg, alsmede aan reizigers, reisgoed of colli aan boord van de pakketbooten Oostende-Dover.	2,000,000 °	
28	Premiën voor de bedienden die valsche aangiften wegens zendingen bij wagenladingen vaststellen	10,000 °	

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
SECTION 3. — Perception des recettes et contrôles.			
29	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,291,002 »	
30	Salaires des auxiliaires et des ouvriers	197,287 »	
CHAPITRE III.			
POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.			
SECTION 1^{re}. — Services communs.			
31	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	161,140 »	
32	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	234,992 »	
33	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc.	370,000 »	
SECTION 2. — Postes.			
34	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	6,901,693 »	
35	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	8,379,079 »	
36	Transport des dépêches	350,000 »	
37	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garanti, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (Crédit non limitatif)	120,000 »	26,453,212 »
38	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (Crédit non limitatif)	10,000 »	
39	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie; indemnités à accorder éventuellement à des veuves, enfants ou familles d'agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service	1,492,837 »	
40	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du Bureau international de Berne .	5,250 »	

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN SPOORWEGEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk
AFDEELING 3. — Heffing der ontvangsten. — Toezichtdiensten.			
29	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	2,291,002 "	
30	Werkloon van de hulpbeambten en werklieden	197,287 "	
HOOFDSTUK III.			
POSTERIJEN, TELEGRAAF EN TELEFOON.			
AFDEELING 1. — Gemeenschappelijke diensten.			
51	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	161,140 "	
52	Werkloon van de bedienden, betaald per stuk, per dag of per maand	234,992 "	
53	Materieel, werktuigen, gereedschap, voorraad papier, inkt, enz., voor het maken van de zegels, enz.	370,000 "	
AFDEELING 2. — Posterijen.			
54	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	6,901,693 "	
55	Jaarwedde van en vergoeding voor de brievenbestellers en andere lagere bedienden	8,379,079 "	
56	Vervoer van de postpakketten	350,000 "	
57	Vergoedingen te betalen aan de vergunninghouders of ondernemers van de geregelde transatlantische stoomvaartdiensten, krachtens bijzondere verdragen of overeenkomsten, als loelage, gewaarborgde minste opbrengst, premiën voor geregelde vaart, uitkeering van loodsgelden buiten België betaald. (<i>Onbepaald krediet</i>)	120,000 "	26,453,212 "
58	Vergoedingen en uitkeeringen wegens aan de post toevertrouwde beleggingen, zendingen en invorderingen (<i>Onbepaald krediet</i>)	10,000 "	
59	Materieel, kantoorbehoefsten, huur- en bureelkosten; vergoedingen des voorkomend te verleenen aan weduwen, kinderen of familiën van in dienst verongelukte bedienden	1,492,837 "	
40	Aandcel van het Beheer in de kosten van het Internationaal Bureel te Bern	3,250 "	

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
SECTION 3. — Télégraphes et téléphones.			
41	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	5,535,615	•
42	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. (<i>Y compris une somme de 65,000 francs en charge temporaire.</i>)	1,956,106	•
43	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses.	867,000	•
44	Indemnités résultant de l'exploitation des services télégraphique et téléphonique (accidents aux personnes, dommages causés aux propriétés, vols de matériel, etc)	9,000	•
45	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne.	2,500	•
46	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques et téléphonique sous-marins anglo-belges	60,000	•
(Les crédits portés aux articles 43 et 46 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles, suivant les besoins du service.)			
CHAPITRE IV.			
MARINE.			
47	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,554,681	•
48	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés	327,052	•
49	Remises. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	3,122,000	•
50	Subsides.	99,735	•
51	Traction et matériel	2,508,376	•
CHAPITRE V.			
COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.			
52	Jetons de présence des membres et frais accessoires	5,000	•
CHAPITRE VI.			
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
53	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité	186,100	•

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN SPOORWEGEN, ENZ (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
AFDEELING 3. — Telegraaf en telefoon.			
41	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	5,555,615 °	
42	Werkloon van de bedienden, betaald per stuk, per dag of per maand. (Met inbegrip van eene som van 65,000 frank als tijdelijke last)	1,956,106 °	
43	Onderhoud van de lijnen en kantoren; verscheidene benoedigheden	867,000 °	
44	Vergoedingen voortvloeiende uit de exploitatie van telegraaf- en telefoondiensten (ongevallen aan personen, schade aan eigendommen, diefstal van materieel, enz)	9,000 °	
45	Aandeel in de kosten van het Internationaal Bureau te Bern	2,500 °	
46	Aandeel van België in de kosten van onderhoud en vernieuwing van de Engelsch-Belgische onderzeesche telegraaf- en telefoonkabels	60,000 °	
	(De kredieten, opgenomen in artikelen 43 en 46, kunnen, volgens de behoeften van den dienst, vereenigd worden en van het ene artikel naar het andere overgebracht.)		
HOOFDSTUK IV.			
ZEEWEZEN.			
47	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	1,554,681 °	
48	Jaarwedde, werkloon, vergoeding, reiskosten, enz., van de benoemde bedienden of van de bedienden, betaald per stuk, per dag of per maand; vergoedingen aan onbezoldigde bedienden	527,052 °	
49	Uitkeringen. (Onbepaald krediet).	5,122,000 °	7,611,844 °
50	Toelagen	99,735 °	
51	Trekdienst en materieel	2,508,576 °	
HOOFDSTUK V.			
GEMEENSCHAPPELIJK COMITEIT VAN WETGEVING.			
52	Zitpenningen der leden en bijkosten	5,000 °	5,000 °
HOOFDSTUK VI.			
WACHTGELDEN.			
53	Jaarwedde van de ambtenaren en beambten die bij algemeenen maatregel of voor een onbepaalden tijd op wachtgeld zijn gesteld	186,100 °	186,100 °

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE VII.			
PENSIONS.			
54	Pensions : paiement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre. (<i>Crédit non limitatif</i>)	50,000 »	50,000 »
CHAPITRE VIII.			
SECOURS.			
55	Secours à d'anciens employés et ouvriers salariés, à leurs veuves, enfants ou familles qui se trouvent dans une situation malheureuse	40,000 »	40,000 »
CHAPITRE IX.			
CAISSE DES OUVRIERS.			
56	Subside	2,748,890 »	2,748,890 »
CHAPITRE X.			
DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.			
57	Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles spécifiées à l'article 55. — Commissions d'examens — Dépenses imprévues non libellées au Budget	20,000 »	20,000 »
(Les crédits portés aux articles 2, 7, 13, 17, 22, 29, 31, 31, 41 et 47 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)			
TOTAL . . . fr.			200,560,623 »
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE XI.			
58	Marine. — Construction d'un paquebot à turbines pour la ligne Ostende-Douvres et d'un cutter en bois pour la station de Flessingue; renouvellement de huit chaudières et de deux cheminées au paquebot <i>Princesse-Clémentine</i> de la ligne Ostende-Douvres	1,541,250 »	1,541,250 »
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES . . fr.			202,101,873 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 6 octobre 1906.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI:

*Le Ministre des Chemins de fer,
Postes et Télégraphes,*

J. LIEBAERT.

*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,*

C^{te} DE SMET DE NAEYER.

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN SPOORWEGEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
	HOOFDSTUK VII. PENSIOENEN.		
54	Pensioenen : uitbetaling van termijnen vervallen vóór de inschrijving in het Grootboek. (Onbepaald krediet)	50,000 .	50,000 .
	HOOFDSTUK VIII. HULPGELDEN.		
55	Hulpgelden aan de oud-beambten, op werkloonstaten betaalde oud-werklieden, aan hunne weduwen, kinderen of familiën, die in een ongelukkigen toestand verkeerden	40,000 .	40,000 .
	HOOFDSTUK IX. WERKLIEDENKAS.		
56	Toelage	2,748,890 .	2,748,890 .
	HOOFDSTUK X. VERSCHIEDENE EN ONVOORZIENE UITGAVEN.		
57	Hulpgelden bij uitzondering te verleenen aan andere personen, dan die bedoeld bij artikel 55 — Examen-commissiën — Onvoorziene uitgaven niet beschreven in de Begrooting.	20,000 .	20,000 .
	(De kredieten, opgenomen in artikelen 2, 7, 13, 17, 22, 29, 31, 34, 41 en 47 kunnen, volgens de behoeften van den dienst, vereenigd worden en van een dier artikelen naar de andere overgebracht.)		
	TOTAAL fr.		200,560,623 .
	TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.		
	HOOFDSTUK XI.		
58	Zeewezen — Bouwen van eene turbine-paketsboot voor de lijn Oostende-Dover en van een houten kottor voor de standplaats Vliissingen; vernieuwen van acht stromketels en van twee schoorsteenen op de paketsboot <i>Princesse-Clementine</i> der lijn Oostende-Dover.	1,541,250 .	1,541,250 .
	TOTAAL VAN DE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN SPOORWEGEN, POSTERIJEN EN TELEGRAFEN fr.		202,101,873 .

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 6^e October 1906.

LEOPOLD.

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Spoorwegen, Posterijen
en Telegrafien,*

J. LIEBAERT

*De Minister van Financiën
en Openbare Werken,*

C^{te} DE SMET DE NAEYER.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

pour l'exercice 1907

BUDGET DE L'EXERCICE 1907.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.		
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	"	Traitement du Ministre fr.
2	"	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés
3	"	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés
4	"	Traitements des huissiers, messagers et concierges, et salaires des hommes de peine, des ouvriers, etc. — Cabinet, secrétariat général
<i>Matériel, etc.</i>		
5	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats de livres, reliures, etc. fr. 12,600 °
	b.	Chauffage, éclairage et distribution d'eau. 16,650 °
	c.	Travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel, achat et entretien des meubles; menues dépenses, loyers de locaux, etc. 36,750 °
6	"	Honoraires des avocats du Département
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.		
CHAPITRE II.		
CHÉMINS DE FER.		
PREMIÈRE SECTION.		
SERVICES COMMUNS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
7	a.	Haute surveillance. Service général. 497,950 °
	b.	Approvisionnements d'imprimés, papiers, etc. Masse d'habillement. Fabrication des billets de voyageurs 70,550 °
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire. Récompenses pour actes de vigilance, de courage, de probité, etc., allouées aux agents des services communs, aux agents d'autres administrations et aux personnes étrangères au service de l'État. 29,290 °
<i>Salaires des auxiliaires, des agréés et des ouvriers :</i>		
8	a.	Auxiliaires, agréés, huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service de l'Administration centrale, de l'autographie et du factage 82,420 °
	b.	Réception, emmagasinage et distribution des approvisionnements de la masse d'habillement, des imprimés, papiers et fournitures de bureau 34,832 °
	c.	Fabrication de coupons Edmond'son 23,000 °
	d.	Atelier de reproduction des plans 22,968 °
<i>Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc. :</i>		
9	a.	Imprimés et autographies 380,400 °
	b.	Mobilier et fournitures de bureau, timbres à date, composteurs, coupons de voyageurs, etc. 310,835 °
	c.	Instructions et publications diverses (guides, tarifs, cahiers des charges, comptes rendus, etc.), bibliothèque 222,500 °
	d.	Honoraires des médecins pour visites, examens approfondis, contre-visites, etc., n'intéressant pas la Caisse des ouvriers 87,010 °
10	"	Subside à la Caisse d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris du Grand Central Belge
11	"	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt et, en cas de décès, à leurs familles; indemnités dues pour frais funéraires aux ayants droit des ouvriers décédés à la suite d'accidents en service
<i>Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales. — Congrès des chemins de fer :</i>		
12	a.	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales 9,000 °
	b.	Subside à la Commission internationale du Congrès des chemins de fer 5,000 °
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1907.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1906.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1904.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000 »	21,000 »	»	»	21,000 »	21,000 »	
139,750 »	139,750 »	»	»	139,750 »	156,229 54	
4,500 »	4,500 »	»	»	4,500 »	5,652 55	
29,550 »	27,150 »	2,200 »	»	27,150 »	27,122 04	
66,000 »	60,000 »	6,000 »	»	60,000 »	53,527 74	
54,000 »	54,000 »	»	»	60,000 »	62,112 72	
514,580 »	506,580 »	8,200 »	»	512,580 »	525,645 10	
AUGMENTATION. . . fr.		8,200 »				
597,790 »	596,740 »	1,050 »	»	595,140 »	546,286 13	
163,220 »	162,080 »	1,140 »	»	162,516 »	158,667 »	
1,000,745 »	995,745 »	7,000 »	»	995,445 »	885,443 95 *34 52	* Créance liquidée sur report à l'exer- cice 1904 (art. 30 de la loi de comptabilité).
82,000 »	82,000 »	»	»	82,000 »	82,000 »	
160,000 »	160,000 »	»	»	150,000 »	149,745 67	
14,000 »	14,000 »	»	»	24,500 »	11,950 05	
2,017,755 »	2,008,565 »	9,190 »	»	2,000,601 »	1,834,126 22	
AUGMENTATION. . . fr		9,190 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1907.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des develop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION.		
VOIES ET TRAVAUX.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
13	a.	Direction centrale du service fr. 556,040 »
	b.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc. — Bâtiments et dépendances; construction des chemins de fer; surveillance des chemins de fer concédés; service des chemins de fer vicinaux 2,191,475 »
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire 245,730 »
14		Salaires des agréés et des agents de surveillance et de la police de la route (agréés, surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.)
<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :</i>		
15	a.	Fournitures de billes et bois spéciaux 3,870,860 »
	b.	— de rails et accessoires 1,654,808 »
	c.	Fourniture et réparation de plaques tournantes, d'excentriques, de croisements, de traversées de voie, de ponts à peser les wagons et les locomotives 1,054,250 »
<i>Outils, ustensiles et objets divers; loyers de locaux; travaux d'amélioration, d'entretien et de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway :</i>		
16	a.	Salaires des agréés et des ouvriers pour l'entretien de la route, la réception, le renouvellement des billes, la manutention et le renouvellement des rails et accessoires, du ballast, etc. (agréés, chefs poseurs, poseurs, terrassiers, maçons, charpentiers, forgerons, ajusteurs, couvreurs, paveurs, etc.) 7,047,750 »
	b.	Fourniture et main-d'œuvre pour réparation, entretien et renouvellement des ouvrages d'art, bâtiments et dépendances; travaux d'amélioration peu importants; prestations pour charriages de toute nature, fourniture et réparation d'objets divers de matériel de la route, tels que colonnes hydrauliques, barrières, signaux, etc. 4,014,111 »
	c.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, d'objets de matériel, de mobilier, etc. 199,000 »
	d.	Loyers et contributions de locaux pour bureaux et pour logements de chefs de station qui n'habitent pas un bâtiment de l'État 255,000 »
	e.	Reconstruction de bâtiments, ouvrages d'art ou autres installations, démolition de voies, ponts à peser, plates-formes, pavages, rampes, etc. (dépenses exceptionnelles) 1,000,000 »
		A répartir entre les littéras a, b, c ci-dessus, suivant les besoins du service 59,000
TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1907.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1906.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1904.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,791,245	2,661,565	120,680	•	2,586,250	2,665,859 26	
8,510,918	7,798,453	712,465	•	7,836,546	7,621,964 51	
6,568,718	6,302,300	266,418	•	6,302,300	6,302,113 34 * 10 34	* Créances liquidées sur reports à l'exercice 1904 (art. 30 de la loi de comptabilité).
12,575,761	11,867,471	708,290	•	11,786,330	10,340,483 00 * 140,309 36	
30,446,042	28,620,789	1,816,853	•	28,311,426	27,070,740 51	
AUGMENTATION. . fr.		1,816,853				

BUDGET DE L'EXERCICE 1907.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
TRACTION ET MATÉRIEL.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
17	a.	Direction centrale du service fr. 421,360 »
	b.	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations; approvisionnements 1,296,760 »
	c.	Ateliers centraux. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général. 571,161 »
	d.	Réception du matériel et des approvisionnements. — Dépôts 178,650 »
	e.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire 144,120 »
<i>Salaires des agréés et des ouvriers :</i>		
18	a.	Traction et freinage des convois (machinistes, chauffeurs et serre-freins) 14,751,695 »
	b.	Visite et entretien courant du matériel de traction et de transport 5,539,922 »
	c.	Réception et emmagasinage des approvisionnements et du matériel 102,940 »
	d.	Agents en service général agréés (veilleurs, pompes, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœuvres, etc.) 7,540,488 »
		A répartir entre les littéras ci-dessus, suivant les besoins du service 255,000 »
<i>Primes d'économie et de régularité :</i>		
19	a.	Pour économie constatée dans la consommation du combustible des matières de graissage et du gaz d'éclairage. 656,817 »
	b.	Pour encourager la marche régulière des convois 708,960 »
	c.	Pour économie constatée dans la consommation des matières d'éclairage 54,871 »
	d.	Primes de parcours pour les machinistes-instructeurs et les surveillants des voitures 18,360 »
<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :</i>		
20	a.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc. 26,671,400 »
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation 1,266,900 »
<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.):</i>		
21	a.	Matériaux pour entretien, réparation et amélioration des locomotives, tenders, voitures, wagons, bâches, matériel fixe, mobilier, etc. Renouvellement des bâches, matériel fixe, mobilier, etc. 14,506,900 »
	b.	Main-d'œuvre et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc., renouvellement des bâches, matériel fixe, mobilier, etc. 8,208,465 »
	c.	Agents en service général (agréés, contremaîtres, veilleurs, pompes, brigadiers, magasiniers, portiers, manœuvres, etc.) 1,587,352 »
	d.	Renouvellement des locomotives, tenders, voitures, fourgons et wagons 5,000,000 »
	A répartir entre les littéras a, b, c ci-dessus, suivant les besoins du service. 38,000 »	
TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1907	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1906.	DIFFERENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1904.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,612,031	2,537,435	74,596	»	2,545,000	2,697,018 82	
27,770,045	25,895,679	1,876,366	»	24,850,000	23,409,552 12	
1,419,008	1,345,864	73,144	»	1,537,200	1,281,311 77	
27,958,500	20,741,000	7,197,500	»	21,150,000	19,845,376 62	
29,140,697	26,961,176	2,179,521	»	31,110,130	21,077,504 19 * 937 56	* Créances liquidées sur reports à l'exercice 1904 (art. 30 de la loi de comptabilité).
88,880,081	77,479,154	11,400,927	»	80,990,339	68,400,401 08	
AUGMENTATION. . fr.		11,400,927				

BUDGET DE L'EXERCICE 1907.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
QUATRIÈME SECTION.		
TRANSPORTS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
22	a.	Direction centrale du service des transports et du service commercial; surveillance des chemins de fer concédés et des chemins de fer vicinaux. fr. 1,126,830 "
	b.	Mouvement. — Surveillance des convois; répartition des wagons; convoyage des voyageurs et des marchandises. 7,773,638 "
	c.	Trafic. — Surveillance du service; bureaux des stations; factage; relations internationales, etc. 7,154,632 "
	d.	Indemnités. -- Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, découchers des gardes, etc. 836,551 "
<i>Salaires des agréés, des gardes temporaires et des ouvriers; camionnage et manœuvres par chevaux :</i>		
23	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc. 8,331,988 "
	b.	Formation des convois; convoyage des voyageurs et des marchandises; nettoyage des bureaux; portiers, gardiens, veilleurs, etc. 4,274,881 "
	c.	Camionnage et manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords. 2,529,000 "
		A répartir entre les littéras ci-dessus, suivant les besoins du service 96,000 "
<i>Primes de régularité :</i>		
24	a.	Pour encourager la marche régulière des convois. 722,009 "
	b.	Pour encourager la bonne et prompt utilisation du matériel pendant la période de recrudescence des transports 47,286 "
<i>Frais d'exploitation :</i>		
25	a.	Matériel et consommations pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, passages à niveau, tunnels, etc. 2,825,645 "
	b.	Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc.; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement, outils, ustensiles, etc. 1,476,535 "
26	"	Publicité commerciale
<i>Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus :</i>		
27	a.	Sur le chemin de fer 1,990,000 "
	b.	Aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres 10,000 "
28	a.	Primes allouées aux agents qui constatent de fausses déclarations relatives à des expéditions par charge complète de wagons
TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1907.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1906.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905	DÉPENSES de L'EXERCICE 1904.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
16,891,651	16,100,905	790,746	»	16,077,557	14,947,761 29	
15,051,869	15,422,700	1,600,169	»	13,592,303	12,702,445 84	
769,585	695,077	75,708	»	735,899	632,505 94	
4,502,200	5,753,790	548,410	»	5,770,040	5,745,020 15 ** 13,133 70	* Crédit supplémentaire alloué pour les exercices 1904 et antérieurs
295,125	285,125	8,000	»	359,898 * 514	269,567	** Créance liquidée sur report à l'exercice 1904 (art. 50 de la loi de comptabilité).
2,000,000	1,800,000	200,000	»	5,499,000 * 1,562,000	4,464,259 20 *** 1,072,520	*** Crédit supplémentaire alloué pour les exercices 1905 et antérieurs.
10,000	10,000	»	»	10,000	5,000	
39,298,250	36,068,197	3,230,055	»	39,585,011	37,852,189 10	
AUGMENTATION. . . fr.		3,230,055				

BUDGET DE L'EXERCICE 1907.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CINQUIÈME SECTION.		
PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
29	a.	Direction centrale du service. — Contrôle et vérification de la comptabilité des recettes et des matières. — Décomptes avec les compagnies, etc. fr. 822,590 »
	b.	Distribution des coupons et perception des recettes dans les bureaux où les gestions comptables sont confiées à des receveurs — Surveillance et contrôle des gestions comptables des stations et des dépôts d'approvisionnements. — Recolement des inventaires du matériel, mobilier, magasins et dépôts. 1,574,070 »
	c.	Dépôt du timbre 24,182 »
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, etc. 70,160 »
<i>Salaires des auxiliaires et des ouvriers :</i>		
30	a.	Auxiliaires, huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service 176,841 »
	b.	Délivrance aux stations des billets de voyageurs, livrets-circulaires, etc., par le dépôt du timbre. 20,446 »
TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION.fr.		
Récapitulation du chapitre II.		
1 ^{re} SECTION. — Services communs		
2 ^e — — Voies et travaux		
3 ^e — — Traction et matériel		
4 ^e — — Transports		
5 ^e — — Perception des recettes et contrôles		
TOTAL DU CHAPITRE II.fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1907.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1906.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1904.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,291,002	2,291,022	•	20	2,296,602	2,449,912 51	
197,287	185,217	12,070	•	188,857	171,801	
2,488,289	2,476,259	12,070	20	2,485,499	2,621,713 51	
AUGMENTATION. . fr.		12,050				
2,017,755	2,008,565	9,190	•	2,009,601	1,854,126 22	
50,446,642	28,629,789	1,816,853	•	28,511,426	27,070,740 51	
18,880,081	77,479,154	11,400,927	•	80,990,539	68,400,401 08	
59,298,250	56,068,197	3,250,053	•	59,585,011	57,852,189 10	
2,488,289	2,476,259	12,050	•	2,485,499	2,621,713 51	
165,150,997	146,661,944	16,469,053	•	153,581,876	157,779,170 42	
AUGMENTATION. . fr		16,469,053				

BUDGET DE L'EXERCICE 1907.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE III.			
POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.			
—			
PREMIÈRE SECTION.			
<i>Services communs</i>			
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>			
51	a.	Service spécial des bâtiments	81,605 »
	b.	Atelier de fabrication des timbres et dépôt du timbre	17,750 »
	c.	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts	61,785 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>			
32	a.	Service spécial des bâtiments	50,916 »
	b.	Atelier de fabrication des timbres et dépôt du timbre	72,782 »
	c.	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts	87,164 »
	d.	Atelier d'autographie	4,863 »
	e.	Chauffage et éclairage de l'Hôtel central	39,267 »
<i>Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, etc :</i>			
55	a.	Imprimés, fournitures de bureau, reliures	8,000 »
	b.	Éclairage et chauffage	72,000 »
	c.	Entretien des locaux et du mobilier, loyers	30,000 »
	d.	Entretien du matériel et de l'outillage	15,000 »
	e.	Papiers, encres et approvisionnements divers pour la fabrication des valeurs postales et télégraphiques	216,000 »
	f.	Approvisionnements divers, menues dépenses	29,000 »
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION.			fr.
DEUXIÈME SECTION.			
<i>Postes.</i>			
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>			
54	a.	Direction centrale et services provinciaux	893,122 »
	b.	Bureaux de poste, perceptions, sous-perceptions, bureaux mixtes (chemins de fer et postes) et bureaux ambulants	6,008,571 »
<i>Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes :</i>			
55	a.	Surveillance du personnel, triage des correspondances, distribution à domicile (chefs-facteurs, trieurs, facteurs locaux et facteurs ruraux)	6,284,061 »
	b.	Indemnités : secours, travail extraordinaire, frais de déplacement, etc.	222,361 »
	c.	Salaires des aides-facteurs (journées supplémentaires)	553,450 »
	d.	Frais de remplacement des facteurs (congés, maladies, etc.). Indemnités mensuelles aux facteurs chargés d'un service intérieur ou spécial	1,146,415 »
	e.	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois (huissiers, messagers, boute-feu et écreuses)	102,794 »
A REPORTER.			fr.

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1907.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1906.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1904.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
161,140	156,440	4,700	.	155,340	150,224 22	
234,992	227,697	7,295	.	213,812	196,386 67	
370,000	360,500	9,500	.	290 500	289,764 08	
766,132	744,637	21,495	.	659,652	645,374 97	
AUGMENTATION . . . fr.		21,495				
6,901,693	6,510,048	391,645	.	6,303,303	6,178,235 19	
8,379,070	7,782,955	596,124	.	7,445,526	6,988,125	
15,280,772	14,293,003	987,769	.	13,749,329	13,166,360 19	

BUDGET DE L'EXERCICE 1907.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT . . . fr.
		<i>Transport des dépêches :</i>	
			REPORT . . . fr.
36	a.	Entreprises spéciales de transport des dépêches, services affluents, messageries, carrioles entre les bureaux et les stations fr.	206,848 "
	b.	Transport des facteurs par service d'omnibus ou par tramways	59,937 "
	c.	Transport des dépêches par des piétons	6,790 "
	d.	Frais de traction de bureaux ambulants sur les lignes concédées	16,425 "
37	"	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garanti, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (<i>Credit non limitatif</i>)	
38	"	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (<i>Credit non limitatif</i>)	
		<i>Matériel, etc. :</i>	
	a.	Fournitures de bureau, impressions, achat de livres, reliures, etc.	244,030 "
	b.	Chauffage et éclairage	157,000 "
39	c.	Entretien et appropriation de locaux; achat et entretien du mobilier et du matériel; menues dépenses; armement des facteurs ruraux; indemnités à accorder éventuellement à des veuves, enfants ou familles d'agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service.	506,937 "
	d.	Loyers et indemnités de régie	751,500 "
	e.	Entretien des bureaux ambulants	55,530 "
40	"	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du Bureau international de Berne	
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION.	fr.
		TROISIÈME SECTION.	
		TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.	
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>	
	a.	Direction générale, service central et surveillance du service	707,090 "
	b.	Bureaux de transmission et de réception; sections techniques	3,354,545 "
41	c.	Bureaux centraux téléphoniques	941,595 "
	d.	Primes télégraphiques des agents de toutes catégories.	277,000 "
	e.	Primes téléphoniques.	50,500 "
	f.	Indemnités. — Frais de déplacements et de loyer, intérim, travail extraordinaire, etc.	216,085 "
		<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>	
	a.	Agents de l'administration centrale (huissiers, messagers, classeurs, etc.)	67,897 "
	b.	Services d'exécution	1,040,929 "
42	c.	Remise à domicile des télégrammes et des exprès postaux. — Transport des porteurs par service d'omnibus	765,580 "
	d.	Redevances pour coopération au service télégraphique des agents des compagnies de chemins de fer et des militaires.	81,700 "
		<i>Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses :</i>	
	a.	Imprimés, fournitures de bureau, reliures, livres et journaux techniques, etc.	98,000 "
	b.	Éclairage et chauffage	110,000 "
	c.	Entretien des locaux et du mobilier	39,000 "
43	d.	Entretien des lignes et des appareils.	250,000 "
	e.	Objets de consommation; menues dépenses	70,000 "
	f.	Loyers, indemnités pour occupation de terrains et immeubles.	300,000 "
44	"	Indemnités résultant de l'exploitation des services télégraphique et téléphonique (accidents aux personnes, dommages causés aux propriétés, vols de matériel, etc.)	
45	"	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne.	
46	"	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques et téléphonique sous-marins anglo-belges. (Les crédits portés aux articles 45 et 46 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles suivant les besoins du service.)	
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION	fr.

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1907	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1906.	DIFFERENCES.		CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905	DÉPENSES de L'EXERCICE 1904	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
15,280,772	14,293,003	987,769	»	15,740,329	15,166,360	19
350,000	350,000	»	»	321,000	323,141	14
120,000	120,000	»	»	120,000	113,785	19
10,000	10,000	»	»	10,000	12,064	60
1,492,837	1,368,180	124,657	»	1,306,180	1,220,397	55
3,250	3,250	»	»	3,250	2,850	»
17,256,859	16,144,433	1,112,426	»	15,509,759	14,847,598	67
AUGMENTATION fr.		1,112,426				
5,535,615	5,138,060	397,555	»	4,947,430	4,836,895	81
1,956,106	1,753,116	202,990	»	1,733,924	1,574,880	82
867,000	867,000	»	»	867,000	861,380	02
9,000	9,000	»	»	18,000	7,066	75
2,500	2,500	»	»	2,500	2,500	»
60,000	60,000	»	»	51,000	24,855	12
8,450,221	7,829,676	600,545	»	7,610,854	7,307,578	50
AUGMENTATION fr.		600,545				

BUDGET DE L'EXERCICE 1907.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation du chapitre III.		
		1 ^{re} SECTION. — Services communs
		2 ^e — — Postes
		3 ^e — — Télégraphes et téléphones
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
CHAPITRE IV.		
MARINE.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
	a.	Direction centrale du service fr. 100,900 »
	b.	Services spéciaux; paquebots entre Ostende et Douvres. — Service entre Anvers et la rive gauche de l'Escaut 711,725 »
47	c.	Police maritime; école de navigation; constructions et réparations maritimes; pilotage; phares et fanaux; sauvetage et remorque; surveillance des lignes postales transatlantiques. 599,516 »
	d.	Personnel instructeur et enseignant de l'école des mousses; personnel pour la surveillance des pêcheries dans la mer du Nord. 122,540 »
	e.	Frais de route et jetons de présence des membres des jurys 20,000 »
<i>Traitements, salaires, indemnités et frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés :</i>		
48	»	Huissiers, messagers, lamaneurs, gardiens, ouvriers, matelots et chauffeurs provisoires, etc., pour les différents services
40	»	Remises aux receveurs, aux pilotes, aux mesureurs, aux encaisseurs et à d'autres agents du pilotage; primes d'arrestation aux agents de la police maritime; indemnités aux agents et aux canotiers pour le transport et l'emmagasinage des poudres; vacations aux sauveteurs. (Crédit non limitatif.)
30	»	Remises aux caisses de pêcheurs; frais de surveillance de la grande pêche et de participation à la police internationale des pêcheries dans la mer du Nord; encouragements à l'éducation pratique des marins
<i>Traction et matériel :</i>		
	a.	Combustible, huiles, graisses, cordages, toiles à voiles et autres matières pour les navires, bureaux, ateliers, etc. fr. 2,100,412 »
51	b.	Entretien, réparations, renouvellements, locations, loyers, mobilier, etc. 387,464 »
	c.	Quote-part de la Belgique dans les frais annuels d'entretien du phare du cap Spartel. 1,500 »
	d.	Pertes et avaries, fournitures de bureau, impressions, annonces, frais d'agence, frais divers des écoles de navigation, etc. 19,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE IV fr.
CHAPITRE V.		
COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.		
52	»	Jetons de présence des membres et frais accessoires
		TOTAL DU CHAPITRE V fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1907	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1906.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DÉPENSES c L'EXERCICE 1904.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
766,132	744,657	21,495	»	659,652	645,374 97	
17,256,859	16,144,433	1,112,426	»	15,509,759	14,847,598 67	
8,450,921	7,829,676	600,545	»	7,619,854	7,307,578 50	
26,455,212	24,718,746	1,734,466	»	23,789,265	22,800,552 14	
AUGMENTATION . . fr.		1,734,466 »				
1,554,681	1,537,061	17,620	»	1,523,796	1,495,964 18	
327,052	323,052	4,000	»	323,052	317 574 54	
3,122,000	3,122,000	»	»	3,122,000	2,952,356 44	
99,755	99,755	»	»	99,755	99,755 »	
2,508,376	2,508,376	»	»	2,807,376	2,213,039 12	
7,611,844	7,590,224	21,620	»	7,965,959	7,057,769 28	
AUGMENTATION . . fr.		21,620 »				
5,000	5,000	»	»	2,500	1,815 »	
5,000	5,000	»	»	2,500	1,815 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1907.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VI.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
53	*	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
PENSIONS.		
54	*	Pensions : paiement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre (<i>Crédit non limitatif</i>).
		TOTAL DU CHAPITRE VII fr.
CHAPITRE VIII.		
SECOURS.		
55	*	Secours à d'anciens employés et ouvriers salariés, à leurs veuves, enfants ou familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.		
SUBSIDE A LA CAISSE DE RETRAITE ET DE SECOURS DES OUVRIERS.		
56	a.	Capital afférent aux rentes allouées aux victimes d'accidents ou à leurs ayants droit par application de la loi du 24 décembre 1905; soins médicaux aux agents blessés fr. 565,000 "
	b.	Pensions des ouvriers retraités dans des conditions normales 1,778,000 "
	c.	Subvention pour contribuer aux autres charges de l'institution 341,890 "
	d.	Secours à d'anciens ouvriers et à leurs familles qui se trouvent dans une situation malheureuse 50,000 "
	e.	Secours permanents à d'anciens ouvriers réformés ou congédiés avant d'avoir pu être pensionnés 14,000 "
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.
CHAPITRE X.		
DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.		
57	a.	Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles spécifiées à l'article 55. 1,800 "
	b.	Commissions d'examen 6,200 "
	c.	Dépenses imprévues non libellées au Budget 12,000 "
		TOTAL DU CHAPITRE X fr.
(Les crédits portés aux articles 2, 7, 13, 17, 22, 29, 31, 34, 41 et 47 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)		
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XI.		
58	*	Marine. — Construction d'un paquebot à turbines pour la ligne Ostende-Douvres et d'un cutter en bois pour la station de Flessingue; renouvellement de huit chaudières et de deux cheminées au paquebot <i>Princesse-Clémentine</i> de la ligne Ostende-Douvres
"	*	Marine. — Dépenses mises à charge de l'État belge par la convention conclue le 5 avril 1905 entre la Belgique et les Pays-Bas en vue de l'amélioration de l'éclairage de l'Escaut et de ses embouchures (<i>pour mémoire</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1907.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1906.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1904.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
186,100 »	176,100 »	10,000 »	»	153,000 »	136,849 69	
186,100 »	176,100 »	10,000 »	»	153,000 »	136,849 69	
AUGMENTATION. . . fr.		10,000 »				
50,000 »	50,000 »	»	»	50,000 »	48,409 76	
50,000 »	50,000 »	»	»	50,000 »	48,409 76	
40,000 »	86,000 »	»	46,000 »	86,000 »	86,000 »	
40,000 »	86,000 »	»	46,000 »	86,000 »	86,000 »	
DIMINUTION. . . fr.		46,000 »				
2,748,890 »	2,427,445 »	321,445 »	»	1,278,350 »	980,770 »	
2,748,890 »	2,427,445 »	321,445 »	»	1,278,350 »	980,770 »	
AUGMENTATION . . . fr.		321,445 »				
20,000 »	20,000 »	»	»	22,500 »	32,893 85	
20,000 »	20,000 »	»	»	22,500 »	32,893 85	
1,541,250 »	90,000 »	1,451,250 »	»	2,667,500 »	318,712 61	
»	100,000 »	»	160,000 »	160,000 »	* 52,970 »	
1,541,250 »	250,000 »	1,451,250 »	160,000 »	2,827,500 »	371,682 61	
AUGMENTATION . . . fr.		1,291,250 »				

* Créance liquidée sur report à l'exercice 1904 (art 30 de la loi de comptabilité).

BUDGET DE L'EXERCICE 1907.

NUMÉRO des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<h1>Récapitulation.</h1>	
PREMIERE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale
II.	Chemin de fer
III.	Postes, télégraphes et téléphones.
IV.	Marine
V.	Comité mixte de législation.
VI.	Traitements de disponibilité.
VII.	Pensions
VIII.	Secours
IX.	Subside à la Caisse de retraite et de secours des ouvriers
X.	Dépenses diverses et imprévues
DEUXIEME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
XI.	Marine
TOTAL du Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1907.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1906.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1904.	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
314,580 »	306,380 »	8,200 »	»	312,380 »	323,645 19	
163,130,997 »	146,061,044 »	16,469,953 »	»	153,581,876 »	137,779,170 42	
26,453,212 »	24,718,746 »	1,734,466 »	»	23,789,265 »	22,800,552 14	
7,611,844 »	7,590,224 »	21,620 »	»	7,965,959 »	7,057,769 28	
5,000 »	5,000 »	»	»	2,500 »	1,815 »	
180,100 »	176,100 »	10,000 »	»	153,000 »	136,849 69	
50,000 »	50,000 »	»	»	50,000 »	48,409 76	
40,000 »	86,000 »	»	46,000 »	86,000 »	86,000 »	
2,748,890 »	2,427,445 »	321,445 »	»	1,278,339 »	980,770 »	
20,000 »	20,000 »	»	»	22,500 »	32,393 85	
1,541,250 »	250,000 »	1,291,250 »	»	2,827,500 »	371,682 61	
202,101,873 »	182,291,839 »	19,856,034 »	46,000 »	190,069,319 »	169,619,557 94	
AUGMENTATION. . . fr		19,810,034 »				